

Plan d'action pour vivre dans un milieu sain, sécuritaire et bienveillant

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le présent plan de lutte contre la violence et l'intimidation se veut un outil de référence pour l'école en matière de prévention et de traitement de la violence.

Quelques définitions

CONFLIT	Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.
VIOLENCE	Toute MANIFESTATION DE FORCE, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP, 2019, art.13, alinéa 3).
INTIMIDATION	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (cyberintimidation), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP, 2019, art.13, alinéa 1.1).

L'école Saint-Joseph c'est...

- Plus de 400 élèves du préscolaire 4 ans à la 6^e année
- Une classe EHDAA pour des élèves ayant des troubles de langage au préscolaire.

Accroître le sentiment de bien-être

Par des activités de prévention

- Surveillance active et bienveillante de la part de tout le personnel et l'application du code de vie.
- Présentation en classe des intervenantes qui peuvent répondre à une situation (TES/TTS).
- Enseignement du savoir-être et savoir-faire social en classe.
- Animation en classe d'ateliers de prévention et de résolution de conflits.
- Ateliers en classe sur l'intimidation et/ou la cyberintimidation par l'agent communautaire de la SQ

Par des actions concrètes

RÉAGIR

- Intervenir « sur-le-champ » pour arrêter le comportement.
- Nommer le comportement et l'impact possible.
- Demander un changement de comportement.

RASSURER

- Faire une vérification sommaire auprès de l'élève ciblé.
- Assurer sa sécurité et reconforter la victime.

RÉFÉRER

- En cas de violence et d'intimidation :
 - Appliquer les modalités prévues pour effectuer un **signalement*** pour une évaluation approfondie par le 2^e intervenant
 - Consigner l'information.

REVOIR

- Faire un retour auprès de l'élève qui a vécu de la violence.

Un **signalement**, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Il peut être fait par un élève victime, témoin ou auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou toutes autres personnes.

Quelques exemples de sanctions

- Retrait
- Appel aux parents
- Rencontre avec la direction en compagnie des parents
- Réflexion
- Geste de réparation
- Suspension interne ou externe
- Réintégration supervisée
- Plan d'intervention
- Soutien individuel à fréquence rapprochée;
- Référence aux ressources éducatives et complémentaires du Centre de services scolaire

À l'école, les élèves qui font des gestes de violence ou d'intimidation s'exposent à une série de conséquences selon l'analyse du profil, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements.

Tout signalement est consigné dans un registre prévu à cet effet.

La version longue du plan de lutte est disponible sur demande auprès des secrétaires.



Manon Lanthier, directrice



Mylène Bisson, directrice adjointe